

la tribune

Massey Ferguson: perte nette de \$62,9 millions (page 4)

18 candidats choisis pour les élections au Québec (page 6)

Forum

Finance Informations générales

Unanimité pour laisser le Sénat mourir de mort naturelle



(Laserphoto PC)

René Lévesque bavarde en riant avec des traducteurs en grève devant les bâtiments où se déroule la conférence.

Beaucoup de poudre aux yeux

-René Lévesque

OTTAWA (PC) — Beaucoup de poudre aux yeux et bien peu de nouvelle ouverture faite aux provinces a commenté le premier ministre René Lévesque alors que prenait fin, lundi à Ottawa, la première journée de la conférence constitutionnelle.

M. Lévesque a mentionné que deux des sujets abordés par les premiers ministres, soit les communications et les ressources naturelles, étaient jugés comme fondamentaux par le Québec.

En ce qui a trait aux communications, de dire M. Lévesque, la position fédérale ressemblait à une "fausse plate". Visiblement déçu, M. Lévesque a rappelé que cet item avait pourtant fait l'unanimité parmi les gouvernements provinciaux cet été.

Les provinces s'étaient mises d'accord pour demander la juridiction dans le secteur des télécommunications (incluant le téléphone et le câble) mais convenaient que les satellites et les grandes institutions, comme Radio-Canada, devaient demeurer sous le contrôle fédéral.

Hier, le gouvernement central a proposé à nouveau le contrôle sur la téléphonie aux premiers ministres en gardant cependant le droit de regard sur les relations téléphoniques entre les provinces. Il a également offert la cablodistribution aux provinces mais en conservant le contrôle sur la programmation internationale et étrangère ainsi que sur les normes techniques.

Selon M. Lévesque, qui a eu maille à partir avec le ministre fédéral des Communications, M. Francis Fox, Ottawa veut imposer trop de restrictions dans son offre.

la constitution

Anglophones mécontents

OTTAWA (PC) — Une trentaine de Québécois de langue anglaise, qui disaient craindre pour la survie de leur culture, n'ont pas réussi à attirer l'attention, lundi, à l'extérieur de l'endroit où se déroule la conférence sur la constitution.

Cherchant la publicité, les manifestants voulaient marquer leur opposition à la charte québécoise de la langue française et obtenir des sièges d'observateurs à la conférence des premiers ministres.

Ils ont été ignorés du premier ministre Trudeau, des premiers ministres provinciaux et de l'immense majorité des journalistes assistant à la conférence.

Ouverture réglée à l'amiable

OTTAWA (PC) — La controverse concernant l'ordre du jour de la conférence constitutionnelle a été réglée à l'amiable hier matin, quand le premier ministre fédéral, M. Pierre Elliott Trudeau, a retiré sa requête pour que la charte des droits de la personne et les droits linguistiques soient la première question inscrite à l'ordre du jour.

M. Trudeau a également abandonné son droit de prononcer l'allocution inaugurale, cédant la parole au premier ministre de l'Ontario, M. William Davis.

Avant de ce faire, toutefois, le chef du gouvernement canadien a signalé que "les pourparlers constitutionnels qui débutaient étaient les plus importants depuis ceux de 1864", c'est-à-dire ceux-là mêmes qui donnèrent naissance à la Confédération de 1867.

Pour sa part, M. Davis a exhorté ses collègues provinciaux à "être canadiens d'abord" pour faire en sorte qu'ils puissent mettre au point une constitution équilibrée entre "des orientations nationales et l'autonomie provinciale".

Des traducteurs en grève

OTTAWA (PC) — Les participants à la conférence constitutionnelle des premiers ministres à Ottawa ont été accueillis, lundi, par une centaine de traducteurs du gouvernement fédéral en grève.

Les manifestants, une partie seulement des 700 traducteurs en grève, se sont rassemblés devant le Centre des conférences et ont scandé "Pas de traduction, pas de Canada" pendant que les premiers ministres faisaient leur entrée à l'ancienne gare, où doivent se poursuivre jusqu'en fin de semaine les discussions constitutionnelles. Seul le chef néo-démocrate a été applaudi à son entrée.

Concessions insuffisantes

OTTAWA (PC) — Les premiers ministres provinciaux ont accepté, lundi, les propositions fédérales d'accroître la juridiction provinciale sur les ressources naturelles, mais ces concessions du fédéral ne semblent pas suffisantes.

Pour le premier ministre Peter Lougheed, de l'Alberta, principale province productrice de pétrole et de gaz naturel, ces concessions sont "insuffisantes" pour sa province.

Ce n'est pas l'opinion du premier ministre Trudeau. Selon lui, les propositions fédérales, qui suggèrent un accroissement de la juridiction provinciale et des pouvoirs de taxation sur les ressources naturelles, sont de "véritables concessions".

Le ministre fédéral de la Justice Jean Chrétien, le principal négociateur fédéral dans les discussions de cet été sur la constitution, a déclaré, lors d'entrevues, qu'il croyait que les parties pourraient s'entendre sur la question de la juridiction fédérale en matière de commerce interprovincial, laissant entendre que les provinces pourraient accepter les propositions fédérales.

OTTAWA (PC) — M. Trudeau et les premiers ministres des dix provinces ont décidé, lundi, de laisser le Sénat mourir de sa mort naturelle.

A travers les discours d'ouverture des premiers ministres, il se dégage un consensus général sur le fait que le Sénat ne représente pas adéquatement les intérêts régionaux au parlement.

Cependant, les provinces ne s'entendent pas encore entre elles, ni avec le gouvernement fédéral sur la nature de la réforme de la Chambre haute, décrite par M. Richard Hatfield, premier ministre du Nouveau-Brunswick, comme "la bonne vieille institution".

Le plus ardent partisan de la réforme du Sénat est M. Bill Bennett, premier ministre de la Colombie-Britannique, qui estime que nombre des griefs de sa province à l'encontre du régime fédéral pourraient être résolus si les provinces pouvaient s'exprimer plus vigoureusement dans une Chambre

haute renouée.

Dans une interview qu'il accordait lundi à l'issue de la première journée de la conférence, M. Bennett a déclaré que de nombreuses provinces "n'en ont pas précisé le nombre" — sont d'accord avec son projet de création d'un Conseil des provinces pour succéder au Sénat.

Le Conseil serait composé en grande partie voire exclusivement de représentants des gouvernements provinciaux. Il serait appelé à ratifier les textes législatifs concernant les

provinces, à approuver les nominations aux organismes fédéraux, tels que la Commission canadienne des transports et le Conseil canadien de la radio-télévision et des télécommunications et à circonscrire le droit du Parlement de déclarer nulles des lois provinciales.

Claude Morin attend

M. Angus MacLean, premier ministre de l'Île du Prince-Édouard, semble approuver entièrement le projet esquissé par M. Bennett.

M. Claude Morin, ministre de Affaires intergouvernementales du Québec, préfère attendre et voir.

Toutefois, MM. Morin et Hatfield (premier ministre du Nouveau-Brunswick) conviennent avec M. Bennett que les intérêts des provinces doivent être défendus par une Chambre haute renouée.

Le projet de M. Bennett semble être presque identique à celui annoncé dimanche par le Nouveau parti démocratique fédéral qui recommande de conférer aux provinces plus de pouvoirs que ne l'envisagent le gouvernement fédéral, la Commission de l'unité canadienne et le Parti libéral du Québec.

Exprimant l'avis de tous les partis provinciaux du Québec, M. Morin estime que quelle que soit la formule adoptée, une nouvelle Chambre haute devrait refléter "la dualité du Canada".

Cela pourrait se faire, selon diverses suggestions faites par des hommes politiques québécois, en conférant aux Canadiens français et aux Canadiens anglais un droit de veto sur toute législation concernant la langue ou la culture.

Ottawa ferait mieux d'aider les provinces pauvres

(Angus MacLean)

OTTAWA (PC) — Le gouvernement fédéral exagère l'importance d'une nouvelle constitution au lieu de s'attacher à aider les provinces pauvres en administrant l'économie nationale au profit de toutes les régions, a déclaré, lundi, à la conférence constitutionnelle des premiers ministres du Canada, M. Angus MacLean, premier ministre de l'Île du Prince-Édouard.

Dans une attaque de grand style contre le gouvernement fédéral, au cours de la séance d'ouverture de la conférence, M. MacLean a déclaré qu'on aurait tort de considérer une nouvelle constitution "comme un remède aux maux dont souffre la nation".

Les problèmes du pays ne sont pas constitutionnels, mais "politiques". Ils proviennent des abus de pouvoir dont se sont rendus coupables divers gouvernements fédéraux.

Aux yeux des responsables de l'économie fédérale, "il semble naturel que certaines parties du pays s'épanouissent, tandis que d'autres se débattent avec leurs difficultés économiques."

Les provinces pauvres, dit-il, sont une minorité à laquelle le gouvernement fédéral ne donne même pas "faire la moindre concession".

Pour M. MacLean, ce ne serait pas "nécessairement désastreux" si les Canadiens, mécontents des dispositions constitutionnelles, décidaient de dissoudre le pays.

"Cela voudrait simplement dire que, dans un monde en évolution, de nouvelles formes de rapports sont préférables aux anciennes."

Le premier ministre de la Nouvelle-Écosse, M. John Buchanan et celui de Terre-Neuve, M. Brian Peckford, devaient déclarer par la suite qu'ils approuvaient l'offensive de M. MacLean contre la politique économique fédérale. "Il a parlé en notre nom à tous," a dit M. Buchanan. "C'est la vérité logique."

De l'avis de M. MacLean, le Sénat devrait être transformé en Chambre haute au sein de laquelle toutes les provinces joueraient d'une représentation égale.

POURQUOI FUMEZ-VOUS?

Si vous êtes un fumeur, vous savez que la cigarette vous procure l'un de ces petits plaisirs que vous appréciez le plus.

Il se peut fort bien que vous ne vouliez pas laisser tomber pareil plaisir même si vous êtes de plus en plus préoccupé par la cigarette.

Tout ceci nous conduit à Vantage.

Vantage est la cigarette des gens qui ont peut-être réfléchi à la question et qui cherchent un moyen d'y faire face.

Vantage réduit substantiellement ce que vous ne voulez peut-être pas, sans compromettre ce bon goût de tabac auquel vous tenez.

Bien sûr, Vantage n'est pas la seule cigarette de sa catégorie mais elle pourrait bien être la seule à vous donner satisfaction.

En d'autres mots, Vantage a encore le goût d'une vraie cigarette.

Si vous prenez plaisir à fumer... pensez à Vantage.



Avis: Santé et Bien-être social Canada considère que le danger pour la santé croît avec l'usage — éviter d'inhaler. "Goudron" 11 mg, nicotine 0.8 mg.



(Laserphoto PC)

Le premier ministre Trudeau semble impatient... et Bill Davis particulièrement sérieux à l'ouverture de la conférence.

Priorité pour Davis: lutte contre l'inflation et le chômage

OTTAWA (PC) — Le premier ministre de l'Ontario a réclamé pour le Canada, lundi, une union économique forte et des mesures énergiques pour livrer bataille aux graves problèmes de l'inflation et du chômage.

Dans sa déclaration préliminaire à la conférence sur la constitution, M. William Davis a affirmé que rien ne pesait plus lourd sur l'ordre du jour que "ces deux forces menaçantes".

Elles consomment nos possibilités, font tort aux innocents et sapent notre confiance en l'avenir et en chacun de nous", a-t-il dit.

"Quant à moi, a-t-il poursuivi, je suis déterminé à garder cette priorité à sa place dans la constitution".

Le premier ministre conservateur a enroulé la position fédérale sur l'enrichissement des droits de la personne, le droit de l'enseignement des minorités en anglais ou en français et des pouvoirs puissants à Ottawa pour diriger l'économie.

Selon M. Davis, "nous aurons deux classes de citoyens — si l'économie ne permet pas "de faire des affaires au Canada sans discrimination".

Le but vise, a-t-il déclaré, est "une économie transcontinentale". Une des principales raisons de la formation du Canada.

M. Davis a dit de la conférence constitutionnelle qu'il était temps d'en arriver à une entente, ajoutant cependant que ce qui allait être fait cette semaine "représenterait un bon départ, mais ne mettrait pas fin aux discussions".

Le premier ministre ontarien a répété à plusieurs reprises qu'Ottawa n'aura pas d'autre choix que de rapatrier unilatéralement la constitution, si des progrès significatifs ne sont pas réalisés cette semaine.

La page éditoriale

Satisfaits du passé, inquiets de l'avenir

Jadis, les Québécois votaient rouge à Ottawa et bleu à Québec. En 1976, ils ont élu un gouvernement péquiste dont le programme préconisait la souveraineté-association et en 1980 ils balayaient à toutes fins pratiques toute opposition québécoise à Pierre-Elliott Trudeau, un tenant du fédéralisme centralisateur et un adversaire juré du PQ. Cette ambivalence se retrouve dans le sondage du journal Le Soleil selon lequel 58 p. cent des Québécois sont satisfaits de leur gouvernement mais 51 p. cent, d'après des extrapolations, voteront pour le parti libéral.

Les Québécois se disent très fortement satisfaits du gouvernement de M. Lévesque, au pouvoir depuis quatre ans et d'autre part, ils préfèrent largement M. Lévesque à Claude Ryan comme chef. Normalement, la conclusion découlant de ces constatations amènerait à prédire une éclatante victoire péquiste aux prochaines élections. Or tel est loin d'être le cas, même les jeunes de 18 à 24 ans sont également partagés dans les intentions de vote. Pourquoi ce sentiment de satisfaction s'accompagne-t-il d'une volonté de retourner le parti québécois sur les banquettes de l'opposition?

Le sondage n'y répond pas

mais on peut risquer une hypothèse. Les électeurs sont fatigués d'entendre parler de problèmes constitutionnels et de démarches d'indépendance; ils pointent d'ailleurs du doigt (54 p. cent) les problèmes économiques comme thème majeur de la prochaine campagne alors que seulement 19 p. cent mentionnent la souveraineté-association comme thème principal. Il n'est pas interdit de penser également que si les Québécois sont heureux de la performance passée du gouvernement Lévesque, ils doutent de ce qui surviendrait dans un prochain mandat. Ils ont confiance en René Lévesque, mais se méfient de la gauche de son parti.

Cette attitude n'est pas illogique mais elle n'est pas nécessairement irréversible. Les partis politiques fonctionnent de plus en plus à partir des données statistiques et le PQ pourrait bien à partir de ces indications, définir clairement ses orientations socio-politiques des prochaines années. Toutefois pour convaincre l'électeur que la conversion des mentalités en sera une en profondeur en son sein, le parti québécois devrait abandonner des principes de base. A long terme, ce ne serait pas rentable.

Jean Vigneault

Une question de cran

Quand l'économiste sherbrookoise Alban d'Amour reproche au rapport du "groupe de travail sur l'épargne au Québec", rendu public la semaine dernière par les ministres Bernard Landry et Guy Joron, de ne pas compter avec le potentiel d'enrichissement du Québec et de ne pas comptabiliser les intérêts que risquent de produire le capital humain, il extrapole, sans réel père, sur la capacité des Québécois à provoquer l'épanouissement de leur économie.

Sur la base de cette espèce de timidité — qui a des odeurs de folklore — dont fait preuve le Québécois dans la canalisation de son avoir, on peut en effet difficilement évaluer de façon concrète la richesse potentielle du Québec. C'est quand ce noeud gordien aura été tranché que le Québécois pourra tirer, avec profit, sur les fils de sa mentalité de "bas de laine", jusqu'à la démailler. Il nous faut apprendre ce que d'autres ont compris, soit que l'enrichissement et que l'autonomisme économique évitent les sentiers battus et les chemins sans ronces.

Les Québécois ont réussi à épargner plus de \$100 milliards, beaucoup moins, proportionnellement, que les autres Canadiens. Leur épargne dort... sous leur matelas. Quand on connaît

pourtant les raisons de l'écart entre notre épargne et celle des Canadiens en général tel que noté par le passage du rapport consacré à l'épargne des ménages, déjà notre misère nous semble moins noire. La question se pose ainsi: comment manipuler ce montant de \$100 milliards, comment stimuler son rendement, comment provoquer le développement du Québec, comment et vers où diriger ses épargnes? M. d'Amour le démontre bien quand il conclut que chaque Québécois devient actif dans l'économie de la province s'il s'assure que son épargne est bien canalisée.

Le document gouvernemental suggère de libérer de certaines entraves légales les institutions financières québécoises — avant tout les caisses d'épargne et de crédit — de façon à élargir leur champ d'activité du côté notamment du financement des entreprises. La caisse pop du coin qui "s'épivarde". Voilà qui risquerait de stimuler l'entrepreneuriat de bien des petits investisseurs potentiels. C'est l'essentiel, puisqu'il ne sert à rien de constater la qualité de ses richesses tant que l'on a pas convenu de les manier soi-même. On ne doit se montrer satisfait que de ses performances non de ses possibilités.

Jacques Lafontaine



OPINION DES AUTRES

On ne négocie pas une constitution sous la menace

NDLR Voici le dernier éditorial publié par le Ottawa Journal avant sa fermeture survenue le 28 août.

M. Chrétien a bien raison de rappeler constamment aux premiers ministres provinciaux et aux Canadiens en général l'importance qu'il y a à conclure un accord en septembre. Il a raison d'essayer de maintenir une impression d'urgence, afin que soit saisie cette occasion unique dans l'histoire canadienne. Il a raison d'exhorter les provinces à faire usage de compromis... M. Chrétien, cependant, n'a pas raison de proférer des menaces, ni même de feindre l'intimidation. Il n'a pas raison de dire aux provinces, par le truchement

d'un bulletin de nouvelles, à la veille même de la cruciale dernière série de rencontres entre lui-même et les ministres provinciaux, que le gouvernement s'adressera directement à Londres pour effectuer des réformes constitutionnelles, si une entente est conclue sur six des 12 questions qui ont été débattues pendant tout l'été.

L'idée d'appliquer une formule mathématique brutale au processus constitutionnel est à la fois déplaisante et inefficace. Déplaisante, parce qu'elle laisse supposer que les chiffres sont plus importants que les principes; inefficace, parce que tout ce que les provinces ont à faire si elles veulent retarder le pèlerinage à Londres, c'est de refuser leur assentiment à plus de cinq articles de l'ordre du jour constitutionnel.

M. Chrétien croit-il vraiment que les 12 articles ont une égale importance? Veut-il dire qu'une entente sur six articles, sans distinction, est plus importante qu'un accord sur, par exemple, trois ou quatre principes essentiels? ...

Même si M. Chrétien prétend nier qu'il existe une hiérarchie quelconque dans les articles à l'ordre du jour constitutionnel, et même s'il soutient que chacun des 12 articles est prioritaire et urgent au même titre, la tactique qui consiste à menacer les provinces est précisément la plus mauvaise façon d'en venir à une entente... Le fait de négocier une constitution sous la menace n'est en aucune manière justifiable, et ne peut produire que de la mauvaise volonté.

The Ottawa Journal

A chacun sa place

Les municipalités sont des créatures des provinces auxquelles elles appartiennent.

Cela ne décrit peut-être pas exactement la vraie nature et la fonction des administrations locales, mais cela contient, en fait, l'argument essentiel contre l'idée de leur réserver une place à la table constitutionnelle. Le ministre des Affaires intergouvernementales de l'Ontario, M. Thomas Wells, avait raison de faire remarquer aux délégués, à la conférence annuelle de l'Association des municipalités de l'Ontario, que les pourparlers constitutionnels avaient pour objet la division des responsabilités entre les gouvernements fédéral et provinciaux, et qu'il

ne voyait pas comment les municipalités pouvaient y avoir leur place.

Nous comprenons très bien que les maires, les échevins et les contrôleurs soient dans le vague quant à leur identité, alors qu'ils tentent de s'adapter aux conditions en voie de changement et de traiter avec les autres niveaux de gouvernement, mais ce n'est pas à la table de conférence qu'ils pourront de manière utile entreprendre leurs recherches; cette table de conférence, de toute façon, ne semble pas offrir telle sorte de promesse de succès, même pour les participants légitimes.

Le fait d'être exclus des pourparlers constitutionnels, peut, à juste titre, irriter les gouvernements des territoires du Nord, mais ne devrait pas être considéré par les leaders municipaux comme un signe de mépris pour leur importance. Ils ont, particulièrement dans les centres urbains, un assortiment imposant de responsabilités, et il est parfois difficile d'imaginer comment ils sont censés y faire face, avec les ressources limitées dont ils disposent.

Le doigt sur le problème

L'aile progressiste, dans la hiérarchie de l'Eglise unie, a démontré son influence en élistant la révérende Lois Wilson comme modérateur.

Mme Wilson devient ainsi la première femme à la tête d'une importante secte chrétienne, au Canada. Elle a dit considérer son élection comme la preuve, vis-à-vis de la société, que "nous allons de l'avant".

Mais la controverse qui pourrait bien surgir autour d'elle, en tant que personne, ne visera pas nécessairement le précédent qu'elle a contribué à établir.

Ce sont plutôt les idées catégoriques de Mme Wilson sur le bien-fondé d'un rôle activiste pour l'Eglise qui vont susciter les réactions les plus fortes parmi les membres de l'Eglise unie et parmi les Canadiens en général.

L'Eglise est justifiée de provoquer de franches discussions sur des questions morales et spirituelles, mais Mme Wilson se range du côté de ceux qui, dans l'Eglise, veulent agir spécifiquement sur un vaste éventail de problèmes globaux. Elle a dit que les perdants, dans son élection, sont ceux qui considèrent la foi comme une expérience strictement personnelle, au même titre que les convictions religieuses.

The Calgary Herald

OPINION DES LECTEURS

La souveraineté-hésitation

D'hier (1968) à aujourd'hui (1980), le mouvement souveraineté-association véhicule une ambiguïté fondamentale. Il suppose que la souveraineté-association se négocie. Or, si les termes, le contenu et les objectifs d'une association se négocient, la souveraineté, elle, se proclame, avec l'accord majoritaire des premiers intéressés. La souveraineté ne se négocie pas, surtout pas à la pièce. Elle se prend. Elle se proclame. On est souverain, ou on appartient à une souveraineté autre que la sienne. Négocier la "souveraineté-association" est une aberration politique.

Il n'existe pas de demi-souveraineté. Il n'y a pas, en cette matière, d'étape à franchir. Le Québec devient souverain avec l'accord de ses citoyens. Dès lors, il n'y a plus qu'un état responsable qui a SEUL plein pouvoir, sur toute la vie publique, au Québec. Cet état souverain exproprie et compense à sa juste valeur les pouvoirs politiques et les biens de tout état étranger, sur son territoire. L'état souverain fait son ménage politique. Désormais, il n'y a plus de conflit de juridiction, parce qu'il n'y a plus de lutte politique inter-état, sur un même territoire.

L'association vient après, bien après. Avant de s'associer avec qui que ce soit, il faut naître à la réalité politique. La proclamation de la souveraineté politique du Québec sera précisément cette naissance. On est vivant, en tant que collectivité politique, ou on est non-existant. On ne peut être les deux simultanément. Les étapes de croissance viennent ensuite.

Yvonnick Roy

te, échelonnées sur 5-10-20 ans. L'erreur de la souveraineté-association vient exactement de cette prétention à s'associer, avant de naître. Il est plus aisé de critiquer le pays existant que d'en créer un.

On dit aux Canadiens des autres provinces, depuis des années déjà, que nous sommes insatisfaits de la façon qu'Ottawa gère nos affaires publiques et qu'en conséquence, nous voulons prendre en main la gestion de nos affaires. Voilà, il faut être conséquent et assumer pleinement les conséquences de ce choix politique. Comment? en devenant souverain, autonome, indépendant politiquement. Ce sont tous des compléments. Qu'est-ce, en effet, que la souveraineté sans indépendance, sans autonomie?

Le langage politique s'est fait subtil, au Québec, ces dernières années. Mais la subtilité a chassé l'essentiel. Comme à la fin d'une vie de couple, jadis heureuse, la séparation de fait et de droit suppose qu'on abandonne le meilleur, comme le pire, chez le conjoint qu'on délaisse. On fait un choix. Or, la souveraineté-association prétend toujours être assise sur deux chaises. Elle prétend profiter du meilleur de son partenaire politique et lui abandonner le pire. C'est vouloir leurrer beaucoup trop facilement les descendants de ceux qui, à une époque, ont dominé la planète.

Dans ce sens-là et dans tous les sens que l'on voudra, la souveraineté-association est un projet mort-né.

Un ballon de baudruche?

Après le référendum, tous les espoirs étaient permis, le NON vainqueur était un OUI au fédéralisme renouvelé, à un accroissement des droits acquis pour le Québec, à moins que le concept de fédéralisme renouvelé ne soit qu'un chèque en blanc, un ballon de baudruche. La relance de la réforme constitutionnelle s'annonçait prometteuse d'espoir pour un peuple qui donnait un sursis au régime actuel afin qu'il reconnaisse dans les faits, la dualité de ce pays.

Hélas! Nous avons assisté cet été à une offensive fédérale sans précédent, afin de mater le Québec. "Le brouillon" du préambule à la constitution, ne reconnaît pas la réalité nationale du Québec. Monsieur Trudeau pousse de l'avant au maximum sa conception d'un fédéralisme centralisateur, particulièrement sur le plan de l'union économique; une réalité que la mobilité réduite de la main-d'oeuvre québécoise, les particularismes régionaux ne semblent pas exister pour Ottawa. La menace d'une taxe à l'exportation de l'électricité, ressource québécoise et développée exclusivement par nous, est lancée par le fédéral.

Le spectre du rapatriement unilatéral de la constitution plane sur les négociations actuelles. Le secrétaire du conseil privé (Pitfield) fait des ébauches pour un rapatriement unilatéral par voie de résolution. Un tel rapatriement serait une trahison de l'esprit du fédéralisme où les partenaires provinciaux sont bafoués, ainsi qu'une offensive pour figer le Québec dans le statu quo. Dans un tel contexte, les rencontres actuelles sur la constitution apparaissent comme un vain exercice, puisque les décisions majeures sont déjà prises, et toutes les promesses référendaires d'un déblocage, s'estompent devant un plan d'action aussi grotesque. Une publicité édulcorée, douce-reuse a envahi les ondes de radio et télédiffusion, comme si l'on achetait le Canada comme une boîte de savon ou de la pacotille. Dans ces messages, l'on vend un Canada théorique où la dualité des deux grandes cultures n'existe pas.

Il ne semble pas que le gouvernement de l'Ontario, malgré les visites référendaires au Québec, du Premier ministre Davis, ait évolué beaucoup dans son attitude vis-à-vis le Québec.

Dans sa position constitutionnelle, il ne parle pas de la dualité canadienne, encore moins du droit des Québécois à l'auto-détermination. Il y a reconnaissance des 2 langues officielles et des droits linguistiques pour les minorités, là où le nombre le justifie; dans 20 ans, ces beaux principes ne s'appliqueront plus aux minorités françaises mortes de leur belle mort...

Au cours du débat historique sur la question référendaire, les députés ministériels ont affirmé que la fédération canadienne avait favorisé l'Ontario surtout (vg importance des voies ferrées, industries lourdes, chômage inférieur). L'attitude de l'Ontario qui appuie en grande partie les propositions Trudeau et rompt l'accord avec les 9 autres provinces opposées à une taxe sur l'exportation des énergies pétrole, électricité, nous force à l'évidence que la confédération est faite sur mesure pour l'Ontario.

La désillusion, 3 mois après le référendum, est si grande et la trahison de Monsieur Trudeau si tangible, que même son fidèle allié québécois, Claude Ryan, a fait marche arrière et s'oppose au Premier ministre canadien. Il condamne le préambule à la constitution, fustige la campagne de propagande fédérale et a contribué sérieusement aux travaux de la commission parlementaire québécoise d'où ont émergé des consensus majeurs: rejet d'une action unilatérale d'Ottawa pour rapatrier L'AANB, l'affirmation de la dualité canadienne et le droit à l'auto-détermination. Même vis-à-vis "du monument encombrant" de la charte des droits et libertés, Lévesque et Ryan pourraient trouver terrain d'entente dans l'énoncé de droits fondamentaux très généraux.

Le contexte politique actuel appelle tous les Québécois à une profonde solidarité pour contrer la menace centralisatrice qui souffle d'Ottawa, et qui diminue les pouvoirs du Québec.

Le vote référendaire était un OUI à une transformation en profondeur de notre système politique dans le sens des revendications québécoises pour une société distincte avec des aspirations culturelles, linguistiques et économiques, à respecter.

Claude Garon, M.D. Néphrologue

BAVASSERIES

Savoir, c'est souffrir

Lors des dernières négociations dans le secteur parapublic, le gouvernement soucieux de bien informer les Québécois, a formé le conseil sur le maintien des services de santé et des services sociaux. Heureusement ce conseil nous a appris que durant la grève générale, il n'y a pas eu danger véritable pour les patients, ce sont plutôt les médias d'information qui ont semé la panique.

Je me doutais bien que les journalistes avaient dramatisé l'arrêt de travail dans les hôpitaux et centres d'accueil. Tout le monde sait qu'il meurt plus de gens dans les hôpitaux en temps normal qu'en temps de grève. Donc la grève sauve des vies et si elle sauve des vies, elle sécurise. C'est donc encore faux de prétendre que des personnes âgées laissées à elles-mêmes ont peur quand les employés quittent le travail. Si elles ont peur, c'est parce qu'on ne leur a pas expliqué que rien de grave ne peut leur arriver quand on cesse de les soigner.

Une propagande perfide alimentée par certains journalistes a voulu laisser croire que dans un hôpital, spécialement pour personnes âgées et malades chroniques, tous les services étaient essentiels. Heureusement que le conseil sur le maintien des services nous rassure. La situation était parfaitement acceptable, ce sont les médias qui ont fait du sensationnalisme.

J'espère maintenant que M. Ryan oubliera son fameux projet de retirer le droit de grève aux travailleurs d'hôpitaux. Il devrait plutôt enlever aux journalistes la liberté d'inventer des ragots affreux sur la diminution de la qualité des soins en temps de grève. Si les usagers des hôpitaux ignorent ce qui se passe véritablement pendant une grève, ils ne paniqueront pas. Car on a tous compris avec le conseil sur le maintien des services que ce qui fait mal, ce n'est pas d'avoir le cancer, c'est d'apprendre par le médecin qu'on souffre du cancer. Gaspard Blanchard

DOCUMENT

Les institutions de la Fédération

NDLR Voici le dernier d'une série de cinq articles préparés par l'abbé Bruno Dandenault sur la Constitution canadienne.

Dans l'enjeu actuel des pourparlers constitutionnels, importé au plus haut point la qualité des institutions qui vont coiffer la fédération.

Exemple américain

Les Pères de la constitution américaine s'étaient mis à l'oeuvre à partir de quelques préoccupations essentielles: bannir à jamais la tyrannie dont ils venaient de se libérer par la recherche d'équilibre entre le législatif, l'exécutif et le judiciaire, équilibre qui devait préserver les citoyens de la tyrannie de l'Etat; tenir compte du poids des populations des Etats; préserver aussi les Etats moins peuplés ou plus faibles devant les plus puissants, i.e. respecter la juste autonomie de chacun; leadership et représentation authentique de la nation par le chef de l'Etat; enfin sauvegarde des droits des citoyens face aux législateurs. On eut donc la Chambre des Représentants pour une représentation proportionnelle de la population; le Sénat, composé de deux représentants par Etat, pour pondérer le poids des grands et des petits Etats; des élections à date fixe pour rappeler aux élus le service du peuple et la précarité de leur mandat; un président aux attributions bien définies et aux pouvoirs limités par les deux Chambres et le judiciaire; les droits essentiels des citoyens enchâssés dans la constitution; enfin, une procédure d'amendement qui reflétait le plus possible la volonté de la nation en requérant le vote des deux Chambres, l'approbation par le président et l'acceptation par les deux tiers des législatures des Etats. L'expérience historique a fait ressortir beaucoup d'aspects positifs de cette constitution qui va célébrer bientôt son deuxième centenaire. La formule d'amendement a permis une convenable adaptation devant l'évolution socio-politique ou économique.

La pierre d'achoppement la plus visible semble le pouvoir judiciaire; un juge américain peut toujours porter un jugement au-dessus des lois des législatures, i.e. en fonction de la constitution. Des juges âgés et conservateurs de la Cour suprême ont ainsi ni considérablement aux droits des Noirs entre 1865 et 1950 et ont bloqué des projets législatifs importants et bénéfiques dans des circonstances dramatiques (cf sous F.D Roosevelt).

Les objectifs canadiens d'aujourd'hui

Nous ambitionnons aujourd'hui des objectifs semblables. On désire une représentation qui tienne compte de la population quant au nombre; par exemple qu'un Etat de 125.000 habitants ne puisse bloquer les autres qui en totalisent 23.000.000. On se rend compte par ailleurs, à cause de l'hétérogénéité des populations, de déséquilibres importants; ainsi, l'élection du 22 mai 1979 balayait la représentation du Québec au sein du gouvernement fédéral, et celle du 18 février 1980, celle de l'Ouest. Notre Chambre des Communes pourrait concilier la représentation proportionnelle et celle des régions. La juste autonomie des Etats ou Provinces, puisqu'on a l'air de viser une union fédérative, serait atteignable par le Sénat, haussé au rôle de vraie Chambre de la Fédération. Le livre beige, le rapport Pépin-Robarts et

"Le temps d'agir" suggèrent des pistes bien exploitables en ce sens. Avec représentation des Etats provinciaux et juridictions partagées sur certains pouvoirs mixtes et communs, les Etats pourraient, au sein du Sénat, développer un équilibre entre elles et avec le gouvernement central.

Dans l'hypothèse de la refonte des ces institutions, les pourparlers sur le partage des pouvoirs seraient quelque peu simplifiés en comportant un enjeu moins dramatique et pourrait s'étendre sur une durée adéquate à leur difficulté.

La Cour suprême, dernier interprète de la Constitution dans une époque où évolue rapidement la société, et particulièrement l'économie, intéresse l'équilibre fédératif au plus haut point. D'autant que le Québec, jouissant d'un droit civil particulier, reconnu depuis 1974 (aspect important de sa spécificité culturelle), doit être sécurisé sur cette Cour. D'où les suggestions de quatre juges québécois sur neuf, ou cinq sur onze. Ici, l'expérience américaine, entre autres, rend défiant sur la perspective de confier à la Cour suprême un clavier trop étendu d'interprétation, en incluant une gamme trop vaste de droits individuels dans la Constitution, tels les droits linguistiques. Le Québec doit s'y opposer ou faire insérer des mécanismes régulateurs.

Le pouvoir responsable de la nomination des juges est aussi important à définir. De quelque façon que soient définies les juridictions, une large marge d'interprétation restera inévitable. L'expérience de deux juges, tous nommés par Ottawa, a valu à la Cour suprême bien des récriminations. Comme la Tour de Pise, ronronnait Duplessis, elle penche toujours du même côté; on devine lequel. C'est à nuancer, mais du point de vue québécois ou francophone, on ne peut s'empêcher d'endosser un peu cette boutade.

Aparté sur le pouvoir exécutif

Notre pouvoir exécutif actuel, le Cabinet, lui permet d'exercer pratiquement une dictature; les simples députés ont l'impression fréquente d'un rôle plus approbateur (endosseur) que vraiment législatif, contrairement à celui du Congrès américain. Serait-il opportun de réviser cette disposition qui rappelle singulièrement la puissance royale et sa délégation progressive à des ministres? L'équilibre gouvernemental en sortirait meilleur et la députation en serait valorisée. On paraît cependant peu préoccupé actuellement de cet aspect, le Cabinet, maître du jeu, semblant soucieux de conserver son pouvoir au maximum.

Le chef de l'Etat

Enfin reste le qui et le quoi du chef de l'Etat et symbole de la légitimité. Le Canada anglophone désire conserver la reine d'Angleterre, au contraire évidemment du Québec. M. Trudeau n'a pas, jusqu'à ce jour, abordé le sujet de front. On se serait entendu d'ailleurs, il y a une couple d'années, pour éviter de le mettre sur le tas dans l'immédiat. Le référendum a fait avancer beaucoup de points et suscité un éveil réel au Canada anglais. Que les chefs d'Etat, avec M. Trudeau en tête, aient avancé des promesses floues, sans doute, de réforme constitutionnelle et linguistique: qu'on ait réussi une pétition de près d'un million de signatures invitant le Québec à demeurer dans le doux foyer confédératif — même si l'on sait le tonnage de débarras et de passivité de ces opérations — qu'un chef d'Etat reconnaisse les structures ou lois génocides pour les Francophones

dans le passé; que la Cour suprême se hâte (!) de statuer sur la loi du Manitoba de 1890; tout cela implique des prises de conscience. Mais pas sur la Reine.

Pourtant, si le délai du rapatriement de la Constitution paraît une humiliation, que sera-ce, au niveau international, de proclamer la reine d'Angleterre chef du Canada? Quel relent colonial! Serait-ce un manque de maturité affective chez des citoyens qui, d'accord sur l'économie canadienne, et sur son statut international, ne pensent accepter un vrai Canadien comme chef de l'Etat? Sans compter les gênes de l'étiquette diplomatique pour le Gouverneur général ou le Premier ministre, et l'anachronisme et l'inadéquation du titre de défenseur de la foi pour la Reine! Peut-être y a-t-il une entente tacite chez les chefs d'Etat canadiens et provinciaux à aborder la question à la fin du processus de révision, espérant une maturation de l'émotion anglophone? C'est possiblement sage.

Le rapatriement en perspective: coup de force?
M. Trudeau est décidé, suivant la déclaration de

mercredi dernier, au rapatriement incessant et éventuellement unilatéral de la Constitution. Si l'on s'entendait, cette semaine, sur la formule de rapatriement et la réforme des principales institutions de la fédération, Chambre des Communes, Sénat et Cour suprême, quelle objection soulever au rapatriement immédiat? Aucune formule d'amendement ne saurait contenter tout le monde et son père. Pourquoi ne pas utiliser celle préconisée par le rapport Pépin-Robarts? La Chambre des Communes s'améliorerait sensiblement d'une représentation à la fois proportionnelle à la population et régionale. La suggestion du livre Le temps d'agir qui propose un Sénat formé de représentants nommés moitié par le gouvernement central et moitié par les provinces, serait bien acceptable. Enfin, la Cour suprême formée de neuf ou onze juges, dont quatre ou cinq du Québec, et dont les membres seraient nommés par un comité formé en nombre égal de délégués du gouvernement central et des gouvernements provinciaux (du Québec, pour les juges québécois) qui devraient s'entendre sur chaque choix,

cette Cour suprême toute neuve devrait satisfaire aux exigences d'équilibre de la fédération. Les pourparlers sur le partage des pouvoirs pourraient se continuer; on n'aurait plus de raisons valables de laisser notre pauvre constitution en terre étrangère, où elle commence à se sentir de trop.

Conclusion

Je m'étais engagé personnellement dans le débat référendaire et j'avais écrit alors que je favorisais un Oui pour pousser à un authentique renouvellement du pacte confédératif, mais que si la victoire du Non produisait le même effet, je m'en réjouirais. M. Trudeau s'est trouvé placé, au lendemain de cette victoire, dans un espace politique idéal pour lancer sa réforme. Aussi, mit-il immédiatement en branle le mécanisme. Comme le Québec avait toujours été le provocateur à l'offensive du fédéralisme canadien et que son gouvernement sortait abasourdi du référendum, inévitablement sur la défensive et dans une position électorale délicate, M. Tru-

deau put imposer son calendrier, son programme et choisir ses terrains de manœuvre. La lassitude pour les questions constitutionnelles et la période de vacances réduisant les barrières potentielles, l'opposition fut réduite à son minimum. Avec son engagement de retrait politique avant les prochaines élections fédérales, M. Trudeau s'ajoute une vraisemblance de grand désintéressement. Tout cela n'est pas mince comme avantage. Sans compter, comme le note le rapport Pépin-Robarts, "l'apathie générale du Canada anglais à l'égard de toute réforme constitutionnelle" (Se retrouver, p. 124), plus soucieux qu'il est des questions économiques.

De plus, dans la conjoncture énergétique actuelle, M. Trudeau jout,

de la part de l'Ontario, d'un appui marqué comme jamais auparavant, et cette même province, qui a toujours disposé, depuis les temps de l'A.A.N.B., d'une influence prépondérante à Ottawa et réalise le glissement du poids économique vers l'Ouest, a tout intérêt à ne pas trop s'éloigner du statu quo. Le risque est donc grand d'un climat de latitude extrême au gouvernement central dans les pourparlers en cours.

Non qu'il faille maintenir une attitude guerrière, mais qu'il importe une vigilance infatigable devant un groupe de provinces dont le "feeling" et les intérêts divergent normalement des nôtres et devant un gouvernement central enclin, comme par péché originel, à une centralisation

qui risquerait d'asphyxier nos légitimes aspirations.

L'attitude québécoise devrait, c'est mon dernier mot, accueillir positivement l'élan de M. Trudeau en veillant, fort de notre expérience historique et conscient de notre fragilité économique et culturelle dans la mer anglosaxonne qui nous entoure, à défendre et promouvoir notre spécificité et nos intérêts.

Que les deux grands partis du Québec, s'élevant au-dessus des intérêts trop partisans, fassent front commun pour le salut de la juste autonomie de notre espace culturel vital! Sinon, le "je me souviens" québécois pourrait le faire sentir à l'un ou l'autre.

Bruno Dandenault, ptre

Avis à nos lecteurs

La Tribune publie comme service à ses lecteurs ses opinions que ceux-ci lui font parvenir sur des sujets d'actualités ou d'intérêts public. Les lettres doivent être signées et porter l'adresse et le numéro de téléphone du signataire. Nous acceptons les pseudonymes à la condition que les correspondants se soient identifiés clairement auprès du directeur de la page éditoriale. Les lettres ne doivent pas être trop longues et nous nous réservons le droit de les publier en tout ou en partie.

Le rédacteur en chef

\$120 millions du gouvernement du Canada pour créer des emplois et encourager le développement communautaire

PLUS DE \$120 MILLIONS seront affectés l'hiver prochain et durant la prochaine année aux projets de développement communautaire à travers le pays, particulièrement dans les régions à taux d'homage.

Le tourisme n'est jamais mieux servi que par les gens des régions concernées



L'HOSPITALITÉ et l'accueil canadiens constituent un des beaux fleurons d'une in-

des vieilles demeures, des églises et musées régionaux.

Il faut beaucoup d'énergie pour en sauver

L'APPLICATION de programmes et de programmes

effort collectif qui nous mènera à prendre conscience de la nécessité de développer des méthodes plus rationnelles de consommation. De longues années de recherche apporteront sûrement des solutions de rechange.

Il est plus que temps les collectivités de leur

Présentez vos projets avant le 29 septembre

Nous avons tous des projets qui nous tiennent à coeur mais que nous laissons de côté par manque de temps ou d'argent.

La réalité canadienne n'est pas difficile. Où qu'on vive, il y a toujours quelque chose à faire ou à améliorer.

C'est pourquoi le gouvernement du Canada vient de lancer un vaste programme de développement communautaire. Élaboré pour servir l'ensemble de la population, il met en oeuvre des ressources importantes pour créer des emplois et contribuer à l'essor des collectivités.

Que vous représentiez une association, une agence de développement communautaire, une coopérative, un conseil de bande ou un organisme établi,

venez nous voir si votre projet peut générer des bénéfices communautaires et surtout créer des emplois chez les jeunes, les femmes, les handicapés et les autochtones, trop souvent défavorisés sur le plan du travail.

Emploi et Immigration Canada met à votre disposition un agent de projet qui répondra à toutes vos questions et vous aidera à préparer le document dont nous avons besoin avant le 29 septembre pour pouvoir étudier votre projet.

Vous trouvez les formulaires de demande à votre Centre d'Emploi du Canada. Si vous avez de bonnes idées, nous avons les ressources et vous pouvez en partager les bénéfices avec votre communauté.



Renseignez-vous sur les Projets de développement communautaire du Canada

Nous investissons dans vos idées

Canada



Emploi et Immigration Canada
Lloyd Axworthy
Ministre

Employment and Immigration Canada
Lloyd Axworthy
Minister

Déjà 18 candidats aux prochaines élections générales du Québec

QUÉBEC — Dix-huit candidats ont déjà été officiellement nommés par leur parti en vue de la prochaine élection générale du Québec qui on prévoit pour cet automne.

Le Parti libéral a pris l'avance et a déjà désigné 15 candidats tandis que le Parti québécois en a choisi seulement trois.

Voici les comités et les noms des candidats officiels choisis par le PLQ: -Argenteuil, le chef du PLQ M. Claude Ryan, qui représente le comité à l'Assemblée nationale depuis avril 1979; -Beauce-Sud, M. Herrmann Mathieu, notaire, député de ce comité depuis novembre dernier; -Bonaventure, M. Gérard D. Lévesque, avocat, qui représente le comité depuis 24 ans à l'Assemblée nationale; -Brôme-Missisquoi, M. Pierre Paradis, 30 ans, avocat de Bedford, ancien membre de l'exécutif de l'Union nationale; -Chomedey, M. Jean-Noël Lavoie, notaire, qui représente ce comité sans interruption depuis 1970, et avant de 1960 à 1969; -D'Arcy, M. Herbert Marx, avocat, député de ce comité depuis novembre dernier; -Gatineau, M. Michel Gratton, député de ce comité depuis octobre 1972; -Johnson, M. Camille Picard, ancien président de l'Association libérale du comté; -Maisonnette, M. Georges Lalande, ingénieur, qui représente le comité depuis novembre dernier; -Maskinongé, M. Yvon Pheault, député de ce comité depuis octobre 1973; -Mégantic-Compton, M. Fabien Belanger, 44 ans, entrepreneur en

construction; -Notre-Dame-de-Grâce, M. Reed Scowen, qui représente le comité depuis juillet 1978; -Prévost, Mme Solange Chapat-Rolland, journaliste, qui représente le comité depuis novembre 1979; -Roberval, M. Robert Lamontagne, notaire, député de ce comité depuis 1970; -Shefford, M. Richard Véreault, député de ce comité depuis octobre 1973.

Le Parti Québécois a commencé à choisir ses candidats dimanche dernier, alors que des conventions ont été tenues dans les comités de Taschereau, Ste-Marie et Mégantic-Compton. Dans Taschereau, le député Richard Guay, élu en 1976, sera de nouveau candidat. De même dans Ste-Marie, le député Guy Bisailon, élu en 1976, sera de nouveau sur les rangs. Dans Mégantic-Compton, c'est M. Richard Labelle, un homme d'affaires, qui défendra les rouliers péquistes.

Les libéraux tenaient une assemblée de nomination hier dans le comté de Marguerite-Bourgeois; ils en tenaient aujourd'hui dans les comtés de L'Acadie et de Mont-Royal, mercredi; ce sera dans Jean-Talon et dans Robert-Baldwin. Dans chaque cas, c'est le député sortant, seul candidat sur les rangs, qui sera choisi.

De son côté, le PQ choisira cette semaine ses candidats officiels dans les comtés suivants: hier, c'était dans Brôme-Missisquoi, mercredi, Dabue, samedi, Joliette, Matane et Trois-Rivières.

Boycottage de la cour des sessions: les avocats criminalistes menacent d'aller plus loin

QUÉBEC (PC) — Plus de 3.000 avocats criminalistes de la pratique privée ont entrepris, hier, de boycotter pendant 30 jours la cour des sessions de la paix dans toutes les régions de la province, sauf dans la région de Montréal.

Les avocats montréalais emboîteront le pas lundi prochain et les moyens de pression pourraient devenir encore plus drastiques si le ministère de la Justice continue d'ignorer leurs revendications.

Me Richard Cliche a déclaré hier en conférence de presse, à Québec, que ses collègues sont prêts à aller beaucoup plus loin pour obtenir justice. "Si le gouvernement nous y force, a-t-il dit, ça va vraiment faire mal."

Pour l'instant, les avocats refusent d'intervenir dans les dossiers de personnes qui jouissent de leur liberté que ce soit au stade de l'enquête préliminaire ou encore du procès.

Ils assurent en quelque sorte les services essentiels en intervenant lors des comparutions et des enquêtes sur les cautionnements. Me Cliche explique qu'on veut ainsi éviter de brimer la liberté et les droits des citoyens aux prises avec l'appareil judiciaire.

Deux points sont particulièrement chauds: l'indexation de leurs tarifs inchangés depuis 1974 et le maintien de leurs honoraires pour la préparation des causes.

Alleguant que le coût de la vie a augmenté d'au moins 40 p.c. depuis 1976, soit depuis l'expiration de leur entente avec le gouvernement, Me Cliche affirme qu'il n'est pas raisonnable de réclamer un ajustement de 35 pour cent. Le gouvernement leur offre 30 pour cent.

Au chapitre des honoraires qui leur sont présentement versés par la Commission de l'aide juridique pour la préparation des causes, les avocats s'élèvent contre la volonté du

ministère de la Justice de ne maintenir ces honoraires que dans certains cas, notamment lorsqu'il y a procès.

Me Cliche a fait valoir que cette rémunération pour le travail effectué hors cour constitue un droit acquis et qu'il est impensable de l'abandonner à l'arbitraire de la Commission de l'aide juridique.

Plainte contre 2 quotidiens et un réseau de télé rejetée par le Conseil de presse

QUÉBEC (PC) — Le Conseil de presse du Québec vient de rejeter une plainte portée par un citoyen montréalais contre les quotidiens Le Devoir, La Presse et le réseau anglais CTV, pour la façon dont ces trois médias ont traité la campagne référendaire.

Au sujet de La Presse, le citoyen M. François Leduc, se plaignait de la façon dont ce quotidien traitait et traitait les lettres des lecteurs.

M. Leduc dénonçait ce qu'il appelait le "parti-pris du journal en faveur des tenants du Non" et s'en prenait au présumé manque de rigueur de certains titres du quotidien.

Dans le cas du Devoir, M. Leduc dénonçait deux titres tandis que le réseau de télévision anglais CTV se voyait accusé "d'inéquité" dans le temps d'antenne accordé aux deux clans, lors des bulletins de nouvelles.

Dans son jugement, le Conseil de presse rejette les plaintes à partir des principes qu'il a maintes fois mis de l'avant dans des cas semblables.

"La publication de lettres ouvertes et leur mise en page relèvent du jugement et de la responsabilité des organes d'information," rappelle-t-il.

Le Conseil croit qu'on ne pourrait sans verser dans "le procès d'intention" accuser la Presse ou le Devoir d'avoir voulu favoriser l'une des options référendaires.

Quant au réseau CTV, le Conseil estime que "l'équilibre et l'égalité de traitement auxquels se doivent les organes d'information ne sauraient être mesurés sur la base d'une seule émission".

Le Conseil de presse exhorte cependant les médias d'information à faire montre d'une grande rigueur pour éviter chez le lecteur toute confusion sur l'exactitude et l'intégrité de l'information."

Au Québec et en Ontario Débrayage des commis du gouvernement fédéral

OTTAWA (PC) — Les commis au service du gouvernement fédéral ont passé outre aux recommandations de l'exécutif national de leur syndicat et ils ont déclenché lundi des grèves dans plusieurs villes de l'Ontario et du Québec.

Les commis, les fonctionnaires fédéraux les moins bien rémunérés avec un salaire annuel moyen de \$12.815 ont voulu ainsi répondre à la décision du Conseil du trésor de rejeter le dernier rapport de conciliation, endossé par deux des trois membres du bureau d'arbitrage.

Le travail devrait reprendre mardi, toutefois les dirigeants des sections locales s'attendent à ce que des grèves rotatives soient déclenchées partout au pays.

"Vous pouvez vous attendre à des débrayages sauvages partout au pays," a déclaré Joe Power, d'Ottawa, le président du Syndicat des employés de la Défense nationale.

Les quelque 52.000 membres du syndicat, affilié à l'Alliance de la fonction publique du Canada, ont le droit de grève depuis vendredi dernier. Ils sont sans contrat de travail depuis novembre.

En plus de recommander une diminution des heures de travail, le bureau de conciliation propose, dans son rapport, d'accorder aux commis des augmentations salariales de 10 pour cent la première année et neuf pour cent la deuxième.

Le prix Esdras-Minville est attribué au sociologue Fernand Dumont

MONTREAL (PC) — Le sociologue Fernand Dumont recevra mardi le prix "Esdras-Minville" décerné par la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal.

Le premier lauréat de ce prix avait été, l'an dernier, le révérend père Richard Arès, S.J.

Jusqu'en 1978, la S.S.J.B.M. avait décerné un prix Duvernay indifféremment aux hommes de lettres et aux spécialistes des sciences humaines.

Ce prix a été scindé, d'où l'addition du prix "Esdras-Minville".

M. Guy Bouthillier présidait cette année le jury.

Avec M. Fernand Harvey, M. Fernand Dumont est à mettre la dernière main à un ouvrage collectif sur "Les classes sociales au Québec".

Son oeuvre comprend de très nombreux articles sur les facettes multiples de la sociologie, sur les idéologies et sur le pouvoir.

Il est également l'auteur de plusieurs préfaces et de recueils de poèmes.

Paru aux Presses universitaires de France en 1974, son ouvrage sur les idéologies a été traduit en espagnol.

D'autres publications en chantier doivent traiter de "L'anthropologie en l'absence de l'homme" et de "L'histoire de la pensée québécoise".

Rattaché un temps, à titre de sous-ministre, au ministère québécois du Développement culturel, M. Dumont est revenu au milieu académique et c'est à lui qu'on a songé pour diriger l'Institut québécois de recherche sur la culture.

Une société de la Couronne pour coordonner les achats des provinces ?

WINNIPEG (PC) — Le ministre fédéral des Approvisionnements et Services, M. Jean-Jacques Blais, a proposé, lundi, aux ministres provinciaux des Travaux publics de former une société de la couronne pour coordonner leurs achats.

Au cours d'une rencontre des ministres provinciaux et de leurs sous-ministres, M. Blais a ajouté que cet organisme pourrait favoriser la production au Canada de biens utilisés par tous les gouvernements.

Il a cité en exemple les ordinateurs, les génératrices d'électricité et les véhicules à moteur.

Par après, le ministre a indiqué aux journalistes que cet organisme pourrait fonctionner sur le modèle d'une coopérative. Il a ajouté que les provinces conserveraient toutefois le contrôle de leurs achats.

"Il s'agirait d'une société de la couronne tant fédérale que provinciale. Plutôt que de laisser chaque gouvernement faire leurs achats, les commandes pourraient être acheminées par l'entremise de cette société de la couronne."

André Fabien: procès remis

MONTREAL (PC) — Le procès de l'ex-juge en chef de la Cour des sessions de la paix M. André Fabien, accusé d'évasion fiscale, a été ajourné au lundi 6 octobre.

Les procureurs de la défense et de la Couronne se sont mis d'accord hier pour cet ajournement accordé par le juge D'Arcy Asselin.

M. Fabien a plaide non-coupable à l'accusation d'avoir négligé de déclarer un total de \$121.857 au fisc provincial entre janvier 1969 et décembre 1976.

Il est également accusé d'avoir négligé de payer \$32.341 en taxes.

Conciliation à la Baie James

MONTREAL (PC) — Dans le conflit à la baie de James, les deux parties ont participé à une rencontre de conciliation, hier après-midi, tandis que les grévistes, employés de cantine et concierges, manifestaient devant les bureaux du ministère du Travail à Montréal.

Un porte-parole de l'Union internationale des opérateurs de machinerie lourde, M. Bernard Toupin, a indiqué que la conciliation de vendredi n'avait donné aucun résultat significatif et que l'Association des entrepreneurs devait présenter hier une offre de règlement.



Si les vôtres n'ont rien à perdre en vous perdant,

vous n'avez pas besoin d'assurance-vie.

Cette affirmation un peu brutale se veut d'ordre strictement pécuniaire, car il est à présumer que, sur les autres plans, les vôtres ont tout à perdre en vous perdant.

Cependant, si votre disparition risque de faire baisser sérieusement le niveau de vie de votre famille, l'assurance-vie doit être la première mesure de protection de ce standard de vie. Et plus ce standard est élevé, plus sa protection devient difficile, voire impossible, sans assurance-vie.

Vous voulez un exemple? Estimez rapidement quel capital il vous faudrait placer pour retirer en intérêts les deux-tiers de votre revenu actuel. Aux taux d'intérêts courants, vous obtiendrez une réponse approximative en multipliant votre revenu par sept. Parions que vous serez tenté de refaire le calcul en constatant l'ampleur de la somme.

Et si les deux-tiers de votre revenu vous semblent malgré tout un chiffre trop réaliste, recommencez le calcul en partant de la moitié seulement de votre revenu actuel, c'est-à-dire en multipliant ce dernier par cinq.

Les résultats obtenus vous indiqueront dans le premier cas le montant du capital dont votre famille aurait besoin pour vivre à peu près aussi bien qu'actuellement et, dans le second cas, pour se tirer d'affaire plus ou moins convenablement, advenant votre décès.

Si vous possédez déjà ce capital, vous êtes au nombre des privilégiés. Si vous ne le possédez pas, il existe une seule façon de constituer ce "patrimoine instantané": l'assurance-vie. Considérez tout ce dont vous avez réussi à doter votre famille. Cela vaut-il la peine d'être protégé?



Pour obtenir réponse à vos questions, consultez votre assureur-vie ou téléphonez sans frais au Centre d'information de l'assurance-vie en composant ce numéro: 1-800-361-8070.

Les compagnies d'assurance-vie du Canada

Une présentation de La Tribune

UN FILM de BERTRAND TAVERNIER avec ROMY SCHNEIDER et HARVEY KEITEL

LA MORT EN DIRECT

13-14-15-16-17 SEPT. 19h.30 et 21h.30

Rinéart

Salle Maitre Sherbrooke

EXHIBITION